

## LA PRIME POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE

**MaPrimeRénov', une nouvelle aide financière de l'État pour améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie**

### De quoi s'agit-il ?

MaPrimeRénov' permet de financer les **travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique** d'une **maison individuelle** ou d'un **appartement en habitat collectif**. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de **20 000 €** pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de **5 ans**. Les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de cette prime pour au maximum trois logements qu'ils mettent en location, dans la limite d'un plafond de **20 000 € par logement**. De plus, ils s'engagent à louer le logement pour une durée minimale de 5 ans.

Le guide du ministère de la Cohésion des territoires présente de manière détaillée la liste des travaux éligibles à la prime ainsi que le montant de prime forfaitaire par type de travaux. Les montants de prime peuvent se cumuler pour un même logement dans la limite du plafond de **20 000 €**.

### Qui peut en bénéficier ?

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Toutefois en fonction de votre revenu fiscal de référence, il existe un écrêtement de 40, 60, 75 et 90 %.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**, MaPrimeRénov' est réservée aux **logements construits depuis au moins 15 ans**, afin de renforcer la rénovation des logements anciens.

**Afin de savoir à quelles aides et pour quel montant vous êtes éligibles**, vous pouvez utiliser le simulateur public : [Simul'aides](#).

### Puis-je demander ma prime Renov après avoir fait les travaux ?

Il n'est pas possible de faire votre **demande** de MaPrimeRénov' **après** la réalisation de vos **travaux**. En revanche, il est nécessaire de faire votre **demande** avant vos **travaux**. Une fois vos **travaux** achevés, vous recevez votre subvention sous forme de virement bancaire.

